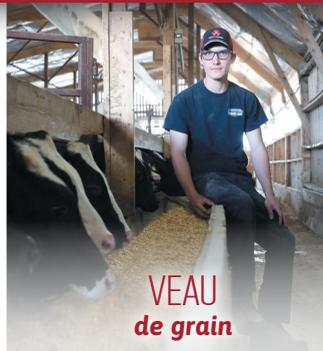


La production bovine québécoise, c'est : une filière **VEAU**, une filière **BŒUF**



**BOVIN**  
de réforme et  
veau laitier



**VEAU**  
de grain



**VEAU**  
de lait



**VEAU**  
d'embouche



**BOUVILLON**  
d'abattage

# INVITATION

L'AGA virtuelle se tiendra le 8 septembre 2020 via la plateforme Zoom.  
Lien : <https://us02web.zoom.us/j/87531175663>  
ID de réunion : 875 3117 5663

## 38<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTRICES ET DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

À toutes les productrices et tous les producteurs de bovins,

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle (AGA) virtuelle des producteurs de bovins du Québec, qui se déroulera sous le thème « **La production bovine québécoise, c'est : une filière veau, une filière bœuf** ».

L'AGA constitue un rendez-vous incontournable pour les producteurs et les productrices de bovins du Québec. Notez toutefois que seuls les producteurs de bovins délégués par leur syndicat régional ont droit de vote.

L'ordre du jour précise les sujets visés par le présent avis de convocation. Les délégués au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint) seront appelés à voter notamment sur une hausse de la contribution de base au Plan conjoint et ainsi apporter des modifications au *Règlement sur les contributions des producteurs de bovins* (Règlement). Des modifications à ce Règlement seront également soumises pour préciser les définitions des catégories veau de lait, veau de grain et veau laitier. Nous vous invitons à prendre connaissance des Règles de procédure préalablement à la tenue de l'AGA virtuelle. Pour prendre connaissance de toute la documentation relative à l'AGA virtuelle, vous pouvez aller au : <http://cutt.ly/AGAvirtuelle2020PBO>.

En participant à votre AGA, vous contribuez aux discussions qui mèneront à l'adoption des principales orientations de votre organisation. Je vous invite donc à profiter de ce rendez-vous annuel très important.

Si vous êtes dans l'incapacité de vous joindre virtuellement à l'événement par le biais de la plateforme Zoom, vous pourrez le faire par téléphone à partir des numéros suivants : 1 438 809-7799, 1 587 328-1099, 1 647 374-4685, 1 647 558-0588 et 1 778 907-2071 (**ID de réunion : 875 3117 5663**).

Je vous souhaite une bonne lecture et je compte sur votre présence à l'assemblée.

André Roy, M.B.A.

Directeur général et secrétaire-trésorier  
p. j. Ordre du jour de l'AGA des producteurs de bovins

Longueuil, le 27 juillet 2020

zoetis

Les Producteurs  
de bovins du  
Québec  
[bovin.qc.ca](http://bovin.qc.ca)



# ORDRE DU JOUR

## Assemblée générale annuelle

Les Producteurs  
de bovins du  
Québec



MARDI 8 SEPTEMBRE 2020



12 h à 12 h 30	<b>INSCRIPTION EN LIGNE</b>
12 h 30	1 Ouverture de l'assemblée du <i>Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec</i>
	2 Adoption des règles de procédure de l'AGA virtuelle
	3 Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
	4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 3 et 4 avril 2019
13 h	5 Mot du président des PBQ
13 h 30	6 Allocution du président de l'UPA
14 h 15	7 Adoption du <i>Rapport annuel des activités 2019</i>
14 h 30	8 Rapports des présidents de comité de mise en marché : <ul style="list-style-type: none"><li>• Veau de grain;</li><li>• Veau de lait;</li><li>• Veau d'embouche;</li><li>• Bouvillon d'abattage;</li><li>• Bovin de réforme et veau laitier.</li></ul>
15 h 30	9 Adoption du <i>Rapport financier 2019</i>
	10 Nomination des auditeurs indépendants
	11 Approbation du budget 2020 du Fonds de garantie de paiement
16 h 15	12 Adoption d'un Règlement précisant les définitions des catégories veau de lait, veau de grain et veau laitier et modifiant les contributions de base dans le <i>Règlement sur les contributions des producteurs de bovins</i> de la manière suivante, applicable à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 : <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour la catégorie bovin de réforme et veau laitier, une hausse de la contribution de 1,01 \$ par veau laitier et une hausse de 2,11 \$ par bovin de réforme de race laitière;</li><li>• Pour la catégorie veau d'embouche, une hausse de 81 \$ par exploitation agricole bovine et une hausse de 0,75 \$ par veau d'embouche;</li><li>• Pour la catégorie bouvillon, une hausse de 248 \$ par exploitation agricole bovine et une hausse de 0,50 \$ par bouvillon;</li><li>• Pour les autres exploitations agricoles bovines (dont les catégories veau de grain et veau de lait), une hausse de 48 \$ par exploitation agricole bovine et une hausse de 0,75 \$ par veau de grain, veau de lait ou tout autre bovin;</li><li>• Une diminution de la contribution annuelle à 195 \$ pour une exploitation agricole bovine, autre qu'une exploitation laitière, qui produit ou met en marché 12 bovins ou moins par année.</li></ul>
	13 Affaires générales
17 h	14 Levée de l'assemblée du <i>Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec</i>